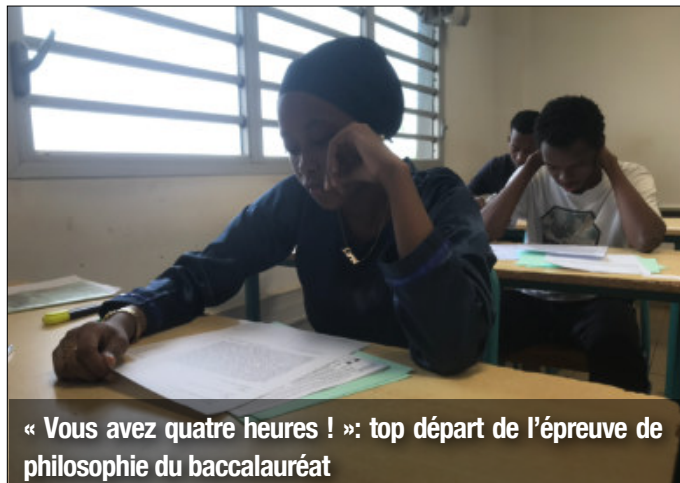




Non lieu pour l'ancien président Soibahadine dans l'affaire de l'organigramme du CD



« Vous avez quatre heures ! »: top départ de l'épreuve de philosophie du baccalauréat

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2669 - Édition du 15 Juin 2023



Ça chauffe pour notre avenir !

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

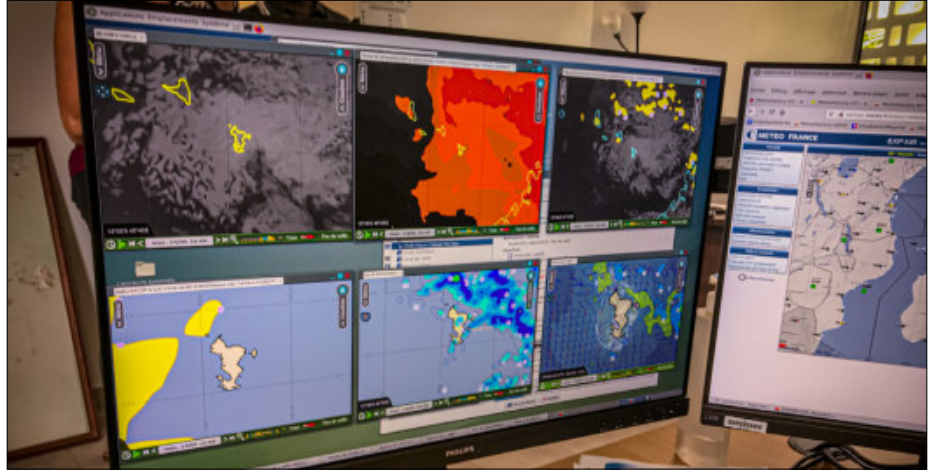
Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ENVIRONNEMENT : Sommes nous prêts pour le changement climatique ?

C'est en la présence de Marie-Dominique Leroux, chercheuse en Étude et Climatologie pour la région océan-Indien, que nous avons parlé du manque de pluie et du bien trop beau temps, ce mercredi, au sein des nouveaux locaux de l'antenne Météo France de Mayotte.

Le changement climatique et ses conséquences. Depuis cette dernière décennie, de plus en plus de gens en parlent, sachant les répercussions plus ou moins directes notoires déjà présentes. Mais au final est-ce qu'on en a vraiment conscience ? Est-ce que ces diverses manifestations et catastrophes écologiques ayant des impacts sur les respectifs volets humain, environnemental ou encore économique sont enfin mesurés si l'on doit les comparer à des cycles antérieurs.



Pour Mayotte, il est à craindre des périodes de hausse thermique excédant les 32°C plus longues dans les années à venir

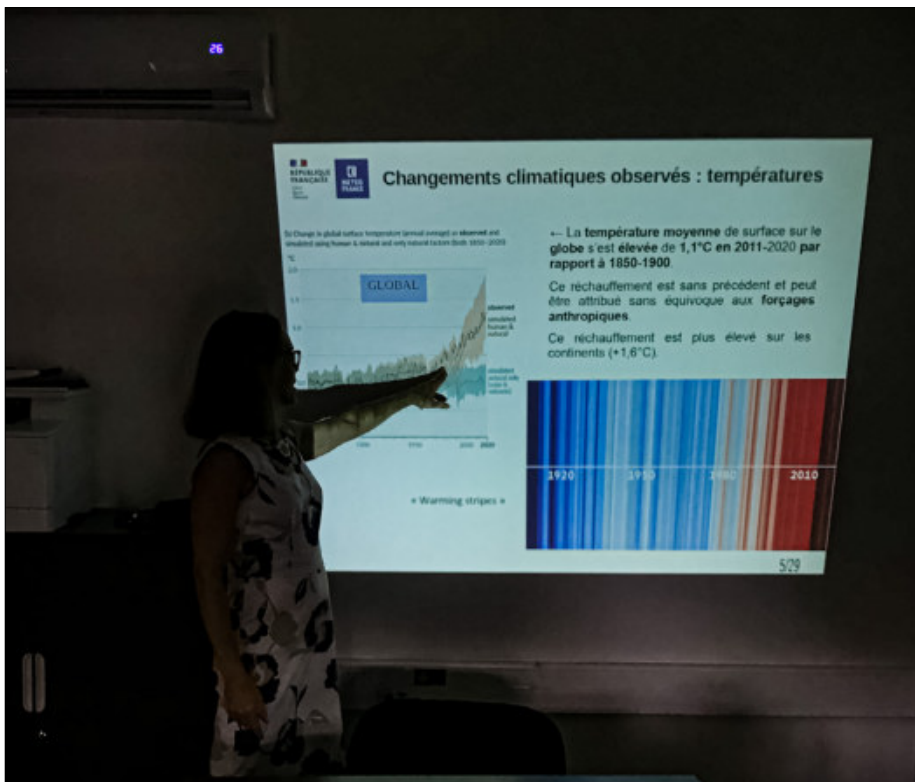
C'est ce regard analysé du Passé, en comparatif prévisionnel anticipé, que la responsable adjointe de la Direction Inter-régionale océan Indien de Météo

France est venue nous présenter. Une analyse technique et dense tablant sur un spectre large plurivisionnaire afin de comprendre à minima à quelle sauce notre Terre-Mère compte nous manger à échelle planétaire et d'autant plus en notre insulaire territoire.

Rapide introduction

Le 6ème et dernier rapport du GIEC*(mars 2023), établi sur des périodes volontairement étalées, afin de prendre en considération une fourchette de variabilités plus parlantes, a fait état d'une **hausse accélérée de la température moyenne de surface de notre globe, depuis ces 10 dernières années, de +1,1°C**. Cette hausse se veut tristement inédite et sans précédent, imputée majoritairement par l'influence anthropique là où, par exemple, l'activité volcanique et ses potentiels facteurs de réchauffement climatique, ne comptabilise que 0,02°C dans la balance finale mesurée. Et ce phénomène est encore plus marqué en zone continentale densifiée où il est question d'un accroissement de +1,6°C.

Bien que notre enclavement océanique permette de tempérer à moindre mesure cette accroissement



La graphique coloré ressemblant à une sorte de code barre s'appelle le Warming Stripes. C'est un graphique colorimétrique qui met en avant les épisodes globaux internationaux de hausse des températures à travers les années. Une forme de couverture tissant les évolutions thermiques que Météo France compte bien adapter d'ici peu à échelle locale pour Mayotte

thermique ressenti, il n'en demeure pas moins que nous sommes tout autant impactés ici, à **Mayotte**, voire même plus que chez nos voisins réunionnais (+0,19°C par décennie, soit une augmentation de +1,12°C relevé sur secteur Pamandzi-Aéroport entre 1961 et 2021).

Niveau pluies, bien que les phénomènes se veulent extrêmement variables d'une année à l'autre, il est tout de même à noter que le **rapport des précipitations annuelles entre Pamandzi et Combani**, pour la période 1961-2021, présente un **déficit de -27 mm**, soit -2%. Et concernant l'année 2022, qui a notamment été classée comme l'année la plus chaude en France avec ses 8 mois de sécheresse, notre caillou n'a pas été épargné et nous en payons le prix fort les conséquences actuelles.



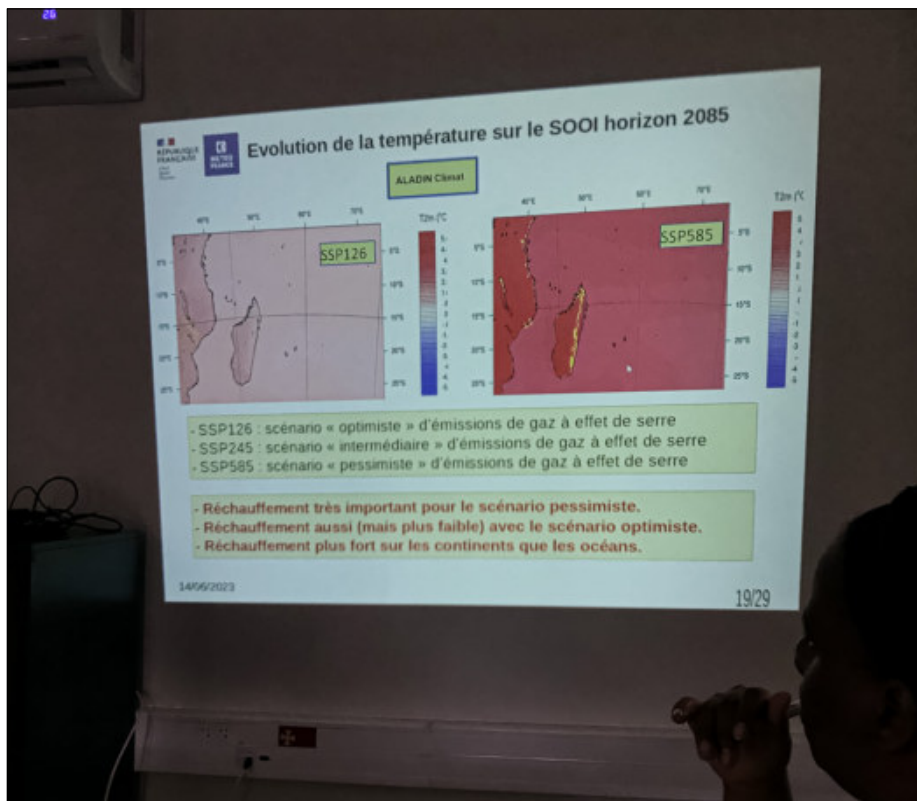
Les pluviomètres mahorais sont plutôt secs depuis quelque temps...

Les scénarios prévisionnels du dernier GIEC

Ce qu'il faut comprendre dans

l'anticipation globale de notre futur qui se veut commun et interconnecté avec le reste du Monde — car oui, tel l'effet papillon et son redoutable

petit battement d'aile, les actions des uns, même s'il est question de territoires diamétralement opposés, géographiquement parlant, auront forcément des répercussions sur d'autres — c'est que **la cause principale du réchauffement climatique est due à l'augmentation de production des gaz à effet de serre suite à l'activité humaine**. Sur les 5 gaz à effet de serre naturellement présents dans l'atmosphère, il en existe 2 principalement émis par l'Homme globalement à la combustion d'énergies fossiles (habitat, industrie agro-alimentaire, transports...), à la déforestation ainsi qu'à l'Agriculture (élevage intensif, déjections animales...). D'une durée de vie de 20 à 30 ans pour le Méthane et de 100 ans pour le Dioxyde de Carbone (CO2), ces gaz empêchent l'efficient phénomène terrestre de juste renvoi des rayons solaires infrarouges. La cocote minute planétaire surchauffe donc et ce, aussi à cause de gaz produits en amont par des décennies antérieures. Et c'est bien cet effet domino rétro-actif qu'il faut avoir à l'esprit, en plus de l'accentuation du phénomène que nous continuons à produire actuellement.



A cause principalement des émissions de gaz à effet de serre, la hausse moyenne des températures notamment en zone Afrique continentale se voudrait de +5°C d'ici la fin de ce siècle à horizon 2100 selon l'algorithme prévisionnel Aladin

C'est au regard de ces divers facteurs pris dans leur ensemble que **le GIEC**

a imaginé le Monde de demain selon 5 variations de plans allant du plus optimiste, là où toutes les nations font un effort et se mobilisent à “on continue dans notre belle lancée chacun pour soi et capitaliste comme si de rien n'était et en avant Guingamp” !

Quel qu'en soit le scénario, tenant compte encore une fois des actions antérieures ayant un impact sur du moyen terme, **d'ici 2040, il est prouvé qu'il y aura une augmentation de la température moyenne de la surface de notre globe de +1,5°C**. Ce sont donc nos actions d'aujourd'hui qui définissent la suite des événements. Concernant Mayotte, au meilleur des cas, à horizon 2085, il sera question d'une augmentation supplémentaire amoindrie entre +0,7 et +1,5°C. Et pour la version “on ne change rien PumpUp One again and bistoufly”, il faudra compter sur une fourchette de +3 à +4,5°C... On se rapproche de l'Enfer !

À quoi Mayotte doit-elle s'attendre ?

Les scénarios indiqués précédemment

font état d'une estimation de température moyenne annuelle mais concernant la saison sèche estivale, il est important de dresser un tableau de la situation actuelle. Sur notre joli caillou, **en temps ordinaire**, les températures varient **de 28 à 30°C**, avec 10 jours plus chauds annuellement, justement fixés au delà du seuil déjà inquiétant des 32°C. Dans les scénarios anticipés, il faudra donc prévoir ce même dépassement maximal à près d'un trimestre dans le meilleur des cas, et carrément la moitié de l'année pour la version la plus pessimiste. Plus de 6 mois par an excédant régulièrement la barre des 32°C, cela aura forcément un impact sur l'approche environnementale (montée des eaux, immersion et déplacement des populations côtières, recul du trait de côte), l'Agriculture (évolution des productions actuelles, érosion des sols...), l'activité de tous les jours, l'aspect également physiologique, la Santé (régulation thermique corporelle, système respiratoire, volet gériatrique...) mais également épidémiologique (prolifération plus accrue des moustiques et des maladies générées

), c'est indéniable et la liste se veut non exhaustive.

À ces risques d'hyperthermie se greffent également des phénomènes naturels comme la légère baisse (prévision de -5% à -40%) mais surtout le raccourcissement et l'intensification de la saison des pluies** (et donc l'accroissement de la durée de la saison sèche). Bien que très variable et difficile à prévoir (parfait exemple ce jour où cet article est écrit sous la pluie alors que nous sommes en pleine crise de l'eau et saison sèche), il est tout de même indispensable, dès à présent, de travailler sur des politiques accrues d'anticipation et d'exploitation quasi systématique de récupérations des eaux de pluies pour les divers usages domestiques.

À court terme le phénomène concret El Niño

Annoncé en proche prévisionnel par les climatologues et spécialistes du Monde entier, ce phénomène météorologique planétaire, qui se veut cyclique mais au final peu connu, se produit de manière assez imprévisible. Il se manifeste par une hausse de la



Les collaborateurs de la Fédération mahoraise des associations environnementales (FMAE) sont venues assister à cette matinée informative

température à la surface de l'océan Pacifique, non loin de l'équateur. En temps normal les eaux chaudes américaines sont poussées vers les côtes asiatiques et australiennes, ce qui produit de fortes précipitations grâce au combo chaleur/humidité et un effet de vases-communicants de remontée des eaux froides en zone initiale américaine. Lorsque notre enfant terrible pointe le bout de son nez, ledit phénomène tend à s'inverser provoquant refroidissement en eaux australes et sécheresses beaucoup plus marquées. En plus d'une alerte climatique émanant de l'Organisation météorologique mondiale, sur le fait que ces 5 prochaines années se veuillent climatiquement parlant plus chaudes, cet El Niño devrait malheureusement accentuer le scénario pessimisme des chaleurs extrêmes en plus de tous les autres défis et enjeux qui se manifestent massivement... Un vrai scénario apocalyptique qui se doit pourtant de trouver une positive issue, pour nous dès à présent, ainsi que nos

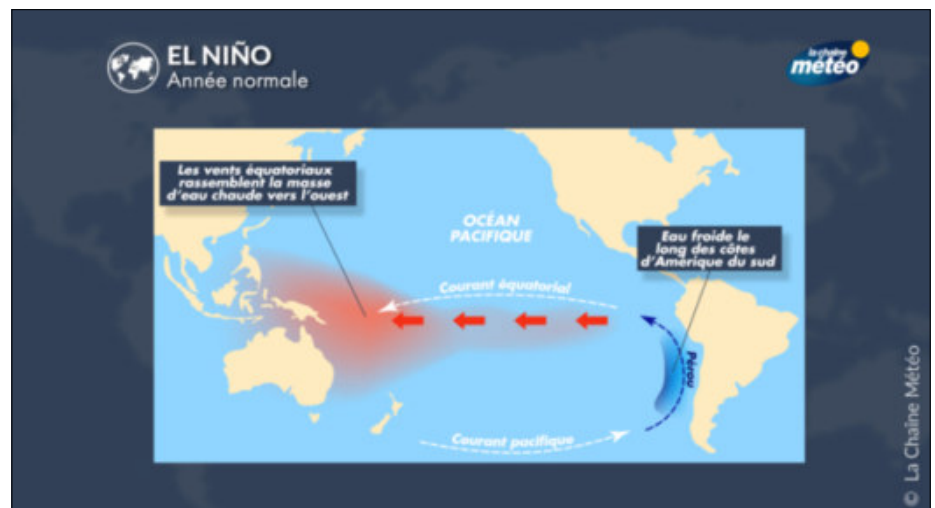


Illustration du phénomène El Niño (DR)

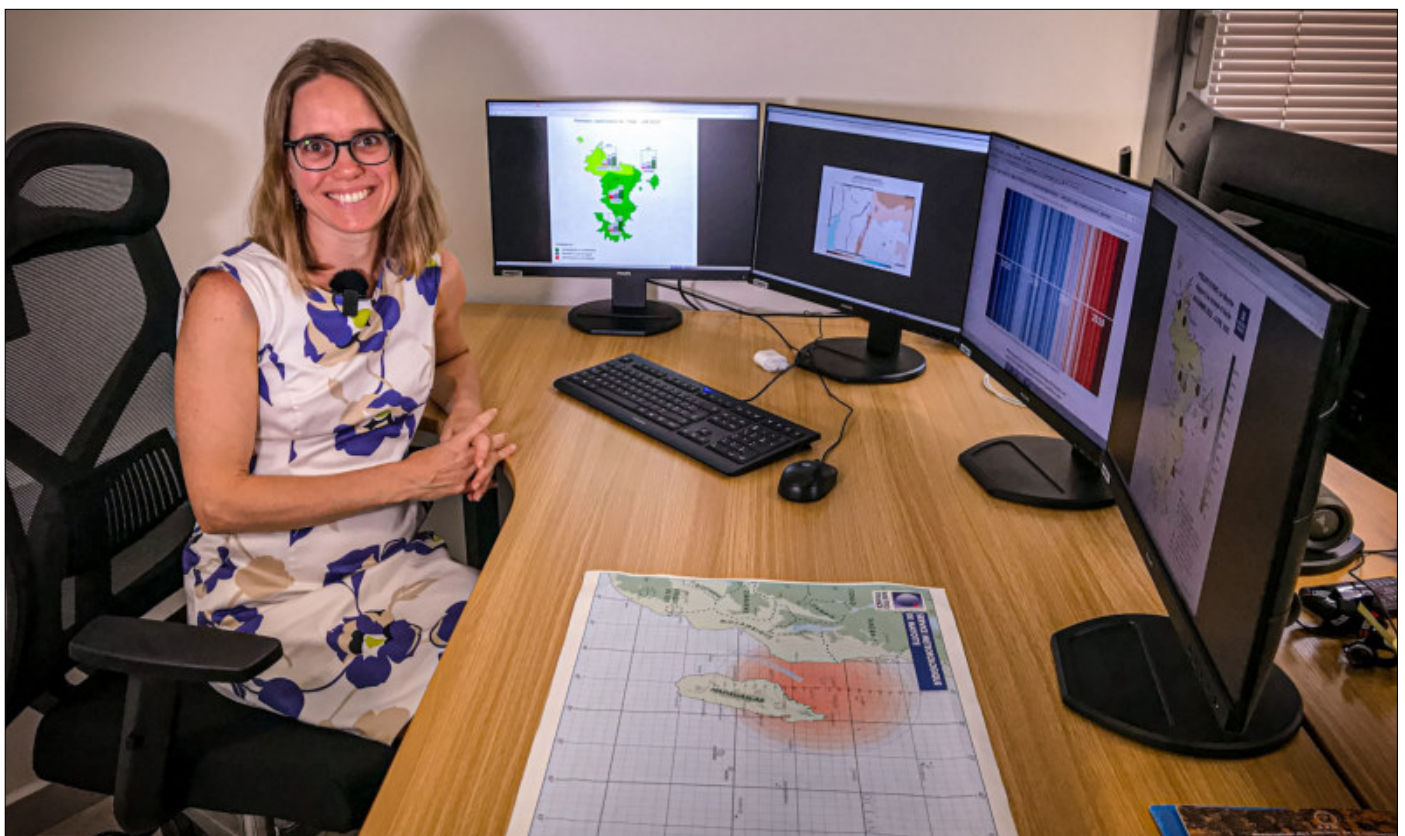
générations futures.

MLG

*Créé en 1988, le GIEC est un Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il rassemble des experts et des représentants de cent quatre-vingt-quinze États membres de l'ONU. Sa principale mission est d'évaluer les risques liés au

réchauffement climatique, d'estimer les conséquences possibles et d'envisager des stratégies pour s'adapter.

**La saison des pluies devrait se manifester beaucoup plus tardivement vers janvier dans les années à venir. Plus courte et intensive, avec des phénomènes de changements de saisons très contrastés, son niveau ne devrait pourtant pas être plus important.



Marie-Dominique Leroux nous indique qu'à partir de septembre prochain il va être commencé une thèse sur les conséquences de l'hyperthermie en Outre-Mer (en collaboration avec le centre de recherche météo de Toulouse) prenant en compte les facteurs propres au milieu ultramarin liés notamment au taux d'humidité

Appel à Candidatures

Conseil Intercommunal de l'Environnement de la **CCPT**



**Devenez acteurs de la transition écologique et
énergétique de Petite Terre**

**Agir pour construire un avenir durable
pour nos enfants !**

Le dossier de candidature est disponible
à la Communauté de communes de Petite
et sur
mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr

Dossier
A déposer par email avant 23 juin 2023



JUSTICE : Non lieu pour l'ancien président Soibahadine dans l'affaire de l'organigramme du CD

Il faisait figure de vieux sage au Département, la nouvelle de la mise en examen de Soibahadine Ibrahim Ramadani en 2019 pour prise illégale d'intérêt avait fait l'effet d'une bombe. Y compris sur sa santé. Fin des poursuites donc pour lui et les 9 directeurs poursuivis

Alors qu'il met sur pied un nouvel organigramme début 2019, le président Soibahadine Ibrahim Ramadani est vivement critiqué sur l'octroi de certains postes. L'intersyndicale des agents de l'époque se fend d'une tribune, « La matière grise agonise » pour dénoncer des liens familiaux entre certains cadres nouvellement promus et le président du Département. Ceux qui connaissent le conseiller départemental de Ouangani restent sceptiques, mais un rapport de la cour des comptes soulignant des « détournements de procédure de nomination des directeurs » ne semble plus laisser de place au doute.

Le président est placé en garde à vue suspecté d'avoir procédé à des emplois en raison de liens familiaux, puis [mis en examen pour prise illégale d'intérêt](#), avait indiqué le procureur de l'époque Camille Miansoni. Nous avons alors contacté Soibahadine Ramadani, qui s'était défendu de tout recrutement de proximité : « Il est facile à Mayotte de chercher, et de trouver des liens de parenté. Les candidatures ont été faites régulièrement », nous avait-il indiqué. Une partie des neuf directeurs visés par la plainte étaient également mis en examen.

Si le président Soibahadine semblait solide quant à cette procédure judiciaire, quelques jours après, il faisait un malaise et était [Evasané à La Réunion](#). Il s'était remis mais restait affecté par ce déboire judiciaire. Depuis, de nouvelles élections eu lieu. Mais côté justice, plus rien.



Me Tesoka : « Les trois ans d'enquête se terminent en non lieu » (Image d'archive)

Cousin à la mode de Bretagne

Le procureur Yann Le Bris, qui ressort actuellement tous les vieux dossiers, dont celui d'un autre ancien président du CD, Daniel Zaïdani et ses futari privés, a réexaminé l'affaire. Il n'y voit pas de quoi fouetter un ancien président et demande un non-lieu.

Le juge d'instruction qui a repris l'affaire vient de suivre cette orientation, c'est donc une ordonnance de non lieu qui vient d'être prononcé contre Soibahadine Ibrahim Ramadani, ainsi que les

directeurs également concernés.

Pour étayer cette décision, chaque nomination a été étudiée. Il se trouve que l'un des directeurs exerçait à un poste similaire depuis des années au CD et de plus n'était pas du même bord politique que le président dont il était un des opposants, un autre avait les diplômes surpassant ceux de ses concurrents, ou encore, les liens familiaux étaient trop lointains pour soupçonner une intention frauduleuse.

On peut alors se demander pourquoi

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



les soupçons ont ainsi été développés s'ils ne reposent sur rien, comme le jugent l'actuel procureur et le juge d'instruction. Certains des partisans du président à l'époque avaient jugé l'affaire politique, pour que, même si l'échéance des départementales n'était que 2021, Soibahadine Ibrahim Ramadani ne se représente pas.

Qu'il y ait eu des soupçons, c'est une chose, mais ils sont censés avoir été vérifiés pour que des éléments graves mènent à une mise en examen. Or, force est de constater que ce n'est pas le cas. Une issue qui aurait pu être fatale à la santé du président.

Nous avons contacté l'avocat de l'ancien président Me Laurent Tesoka, qui se réjouit de cette décision : « Dès le départ, j'ai bataillé pour que l'innocence de mon client soit reconnue. Et l'ordonnance de non-lieu vient de me conforter dans cette certitude, il n'y a donc pas matière ou d'éléments pour le condamner ».



Laurent Tesoka et le président Soibahadine lors des débats sur le toilettage institutionnel en juillet 2017

Il s'agissait d'une tâche sombre, considérablement redressés. donc définitivement gommée, au tableau de sa mandature qui avait vu les comptes du Département

Anne Pero-Lafond

ACCOMPAGNER LES
AGENTS DU SECTEUR PUBLIC
DANS LEURS PROJETS,
C'EST ÇA ÊTRE À LA
HAUTEUR DE NOS CLIENTS.

**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 179 794 404,25 EUR. 326 127 784 RCS Paris. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Banque Française Commerciale Océan Indien - Société Anonyme au capital de 16 666 800,00 EUR. Siège social : 58 rue Alexis de Villeneuve - CS21013 - 97404 Saint-Denis Cedex. RCS Saint-Denis 330 176 470. Groupe The Mauritius Commercial Bank et Groupe Société Générale. N° TVA Intracommunautaire : FR51330176470.

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFCOI.COM](https://www.bfcoi.com) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE  **BFC**

ÉDUCATION : « Vous avez quatre heures ! »: top départ de l'épreuve de philosophie du baccalauréat



L'angoisse et l'appréhension étaient palpables à quelques minutes du début de l'épreuve

Le recteur de l'académie de Mayotte, Jacques Mikulovic, s'est rendu hier matin au lycée Younoussa Bamana de Mamoudzou afin de lancer officiellement les épreuves du baccalauréat. Cette année ce sont près de 4500 élèves de l'île concernés par cet examen. C'est 500 de plus que l'an passé.

Il y avait comme une petite ambiance studieuse hier matin au lycée Bamana de Mamoudzou. Les élèves présents sont venus pour passer la redoutable épreuve de philosophie du baccalauréat. « Cette année nous avons un peu près 800 élèves qui passent le bac sur les 2700 élèves que compte notre établissement », indique le proviseur, Laurent Prevost. Depuis la dernière réforme du bac, rentrée en vigueur officiellement en 2021, les élèves sont évalués sur

toute l'année à travers un contrôle continu. Ils ne passent seulement que quatre épreuves : deux en mars en ce qui concerne les spécialités, une autre en juin pour la philosophie et le grand oral à la fin du mois de juin. L'année dernière le lycée Bamana avait obtenu environ 82% de réussite à cet examen. « Nous sommes dans la moyenne nationale, mais nous espérons faire encore mieux cette année », confie le proviseur. Aussi pour marquer le coup, le recteur de Mayotte avait fait spécialement le déplacement afin de sonder, mais surtout encourager les élèves.

La présence du recteur en guise de porte-bonheur ?

Arrivé bien avant le début de l'épreuve qui avait lieu à 9 heures, afin d'être calé à l'heure de la métropole (les

sujets étant nationaux), Jacques Mikulovic s'est promené dans le lycée afin de palper l'ambiance mais aussi recueillir des réactions. « Vous êtes prêts ? Vous avez bien révisé ? Lancez-le à un groupe de cinq garçons qui attendaient sur un muret le début de l'examen. – Bof, répond l'un d'eux. On verra bien ». Il faut dire que depuis la réforme, les épreuves du bac ont perdu un peu de leur saveur et ne sont plus autant redoutées qu'auparavant. Avec les énormes coefficients qui leur sont attribuées, certains élèves savent déjà s'ils auront le précieux sésame ou pas. « Les épreuves anticipées de spécialités qui se sont déroulées au mois de mars ont des énormes coefficients, de l'ordre de 16. Si vous les avez réussies et que vous avez été sérieux toute l'année pour les épreuves de contrôle continu, vous êtes quasi certain d'avoir votre

bac. En revanche, si vous vous êtes planté, votre réussite à cet examen est sérieusement compromise car la philosophie ne dispose que d'un coefficient de 10 », explique Laurent Prevost.

Le recteur a continué à déambuler dans le lycée à la rencontre des élèves et cette fois-ci il a interpellé un groupe de jeunes filles. « Comment vous sentez-vous ? Interroge-t-il. – Paniquées ! Répondent de concert les quatre jeunes filles. En plus le fait de voir les profs passer devant nous avec les enveloppes contenant les sujets ça ne nous rassure pas, raconte l'une d'elles. – Sur quel thème souhaiteriez-vous tomber ? » Poursuit le recteur. L'une répond la liberté, une autre le bonheur et une troisième la nature. Puis il pose la même question qu'au groupe de garçons. « Vous avez bien révisé ? Mais là, la réponse diffère grandement. – Oui ! Nous avons fait de bonnes révisions. – Pouvez-vous me dire une citation sur la liberté par exemple afin d'argumenter votre

propos ? Demande le recteur ». L'une d'entre elles lui cite une phrase d'Olympe de Gouges concernant la liberté sur le droit des femmes.

Puis, afin de tester leur capacité de raisonnement, il leur soumet cette phrase : « Entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère. Comment comprenez-vous cette phrase ? » – L'une des élèves, visiblement inspirée, répond : « Le fort représente l'État et le faible représente le citoyen ». Le recteur leur explique alors le sens de la phrase... : « La liberté c'est la loi du plus fort alors que la loi protège tout le monde ». Puis il poursuit avec une autre citation : « La loi n'est pas juste, mais c'est ce qui est juste qui fait la loi ». A la question : Le recteur vous a-t-il aidé à mieux appréhender l'épreuve ? Là aussi, leur réponse change de celle du groupe de garçons interrogés précédemment. Quand ils répondaient qu'après avoir discuté avec le recteur ils étaient habités par le doute, les filles répondent : « Oui, il

nous a données de bonnes citations ».

To be or not to be...

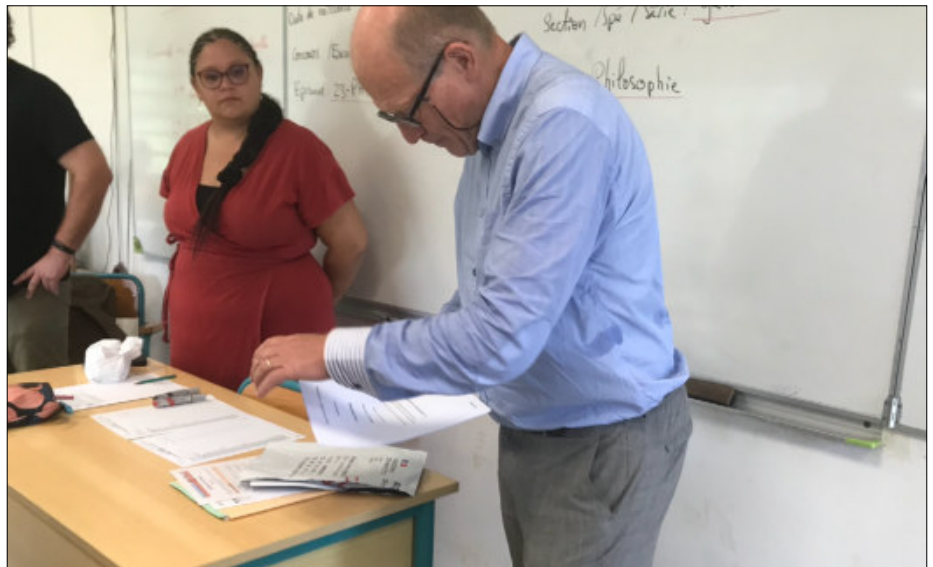
Puis est venu le moment d'ouvrir l'enveloppe contenant les sujets. « Le bonheur est-il affaire de raison ? – Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice ? Et enfin un texte du philosophe et anthropologue Claude Lévi-Strauss tiré d'un essai intitulé *La Pensée sauvage*. Après la lecture des différents sujets, Jacques Mikulovic n'a pas manqué de réagir. « Les sujets de l'épreuve de philosophie sont toujours très intéressants... surtout pour construire la réflexion des jeunes. Ils doivent être capables de se concentrer pour sortir le meilleur d'eux-mêmes. Philosophier c'est comprendre notre environnement. C'est donner du sens aux choses à l'aide de notions comme la vérité, la justice, la paix ou encore le pouvoir.

J'espère que nos élèves vont connaître un grand succès afin qu'ils puissent avoir des perspectives d'études, car



Jacques Mikulovic s'est prêté au jeu des citations avec les élèves

on l'oublie souvent mais le bac est le premier diplôme de l'enseignement supérieur. Mayotte a tous les atouts pour réussir et rivaliser à l'échelle nationale. Mais cela passe bien sûr par la maîtrise des savoirs fondamentaux, indispensables au raisonnement et à l'enrichissement intellectuel. Il faut donc insister là-dessus ». Enfin, le recteur a fait part de la mise en place du mois de la lecture qui aura lieu en septembre prochain. « Nous souhaitons que nos jeunes prennent goût à la lecture et qu'ils reprennent leur stylo en main. C'est par l'écriture et la lecture que notre cerveau structure la pensée ».



9 heures précises, le recteur a ouvert l'enveloppe contenant les sujets

Autre souhait du recteur de Mayotte à la rentrée prochaine : Expérimenter la mise en place d'un plat unique le midi, gratuit, pour tous les élèves d'un collège ou d'un lycée. « Nous réfléchissons à instaurer progressivement ce dispositif et surtout savoir comment l'organiser car beaucoup d'établissements scolaires ne disposent pas de cuisines ou même de cantines et de réfectoires. Nous allons voir comment nous pouvons répondre au mieux à ce problème de repas qui touche de nombreux jeunes sur notre territoire ».



Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
 06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

B.J.



Les candidats étaient concentrés sur la lecture des sujets



ÉDUCATION : La défenseure des droits appelée à « d'avantage d'objectivité » par le sénateur Thani

Entendue en commission des lois du Sénat, Claire Hédon a répété ses inquiétudes sur la situation des mineurs à Mayotte, mais en jugeant illégales des actions de démolition dans le cadre de la loi Elan, pourtant validées par le conseil constitutionnel.

Les condamnations de la France sur la situation de Mayotte tombent de partout. Après l'ONU et la cour européenne des droits de l'homme qui s'inquiètent de la situation des enfants sur notre île, la défenseur des droits auditionnée par la Commission des lois au Sénat, a à son tour fait part de ses « inquiétudes sur les atteintes aux droits », notamment générés par l'opération Wuambushu. [En face d'elle, des sénateurs, dont Thani Mohamed Soilihi.](#)

De manière surprenante, pour évoquer les démolitions prévues on le rappelle de longue date dans le cadre de la rénovation urbaine de l'ANRU, Claire Hédon s'inquiétait des conditions de « décasage », un terme qui illustre les opérations punitives de démolitions de cases en tôle menées par des habitants, notamment dans le Sud. Le sénateur Thani Mohamed lui faisait d'ailleurs remarquer la connotation d'illégalité du mot, « alors que Wuambushu se fait dans le respect de la loi Elan, travaillée



Claire Hédon s'inquiète du nombre d'enfants privés de liberté au CRA

ici même en Délégation sénatoriale des outre-mer », et rappelait la position du conseil d'Etat, « qui n'a pas jugé bon de transmettre la Question prioritaire de constitutionnalité sur ce sujet, considérant que les dispositions de la loi Elan correspondent à la constitution. »

Les priorités de la Défenseur des droits portent naturellement sur « des droits de l'enfant pas assez protégés, un manque de place d'assistants familiaux en foyers d'accueil, des mesures d'AEMO aux délais dépassant 6 mois, des changements de familles d'accueil sans s'assurer des liens tissés », etc. En s'inquiétant des conditions

d'éloignement des personnes étrangères « notamment sur l'exercice des droits au recours aux CRA et LRA ».

Des principes que « tout le monde défend », reprenait le sénateur mahorais, qui tenait à préciser que « ce qui se fait à Mayotte est conforme à la loi », glissant qu'une opération de démolition d'habitat insalubre avait été arrêtée par le préfet sur décision de justice.

Il appelait surtout à « de la nuance » et à « davantage d'objectivité », sous-entendant que la Défenseur des droits n'avait qu'un son de cloche, et en rappelant le contexte de Mayotte et sa moitié de population étrangère, les 100.000 naissances par an, qui saturent les écoles, « sans compter les kwassas scolaire au moment des inscriptions dans les écoles que doivent gérer les communes les plus pauvres de France. Comment les collectivités de Mayotte font pour s'en sortir ? »

Une question reste en suspens, comment, alors que notre département concentre autant d'inégalité, Claire Hédon n'a-t-elle pas encore pris la décision de s'y rendre ?

A.P-L.



Thani Mohamed Soilihi appelait à "d'avantage de nuances"

SOCIÉTÉ : Koungou : après la démolition, la reconstruction

Deux opérations se suivent et se ressemblent à Koungou. A peine démolie, Talus 2 fait l'objet de conventions de relogement actuellement délivrées par la mairie pour un nouvel ensemble « Les Jujubiers ». Dupliquant ce qui s'est fait à Carobole où 200 familles devraient prochainement voir le début des travaux de reconstruction.

Après sa très médiatisée démolition, Talus 2 offre sa pente à la végétation sur les hauteurs, et en contrebas, on prépare déjà le chantier de construction des 50 logements en dur « Les Jujubiers ». Les toupies à béton de la SIM sont dans les starting-blocks en attente de la finalisation du foncier par le conseil départemental aux procédures à rallonge.

Du côté de la mairie, on enchaîne les conventions de relogement. Une permanence est ouverte tous les vendredis matins dans une annexe qui se niche dans les hauteurs. Elle ne désemplit pas selon les travailleuses sociales qui y officient, et qui préfèrent rester dans l'anonymat. « Après les deux premiers vendredis, nous avons déjà 32 familles qui sont venues signer des conventions ».



Les futurs habitants des Jujubiers/ex-Talus 2 sont invités à se faire connaître

Exit Talus 2, l'ensemble de logements qui va s'ériger à la place est rebaptisé « Les Jujubiers », un des arbres fruitiers du territoire. Bastien Cramps, Chef de projets RHI à la mairie de Koungou, nous en dessine les contours : « Nous adoptons la même démarche que pour Carobole. Il s'agit de prioriser les 54 logements en fonction des demandes des anciens occupants. Ce sera du locatif très social, LLTS, du locatif social et du Prêt locatif intermédiaire, PLI. » Contrairement

à Carobole, il n'y aura donc pas de proposition de logement en accession, uniquement en location. Il s'agit de faire correspondre les propositions des logements définitifs, avec ce qui est mis en place avec les ménages dans leurs logements provisoires à Massimoni et Hamachaka, « nous montons avec eux des lignes de logement temporaire. » Un des accompagnements prévus par l'association Mlézi maore qui a signé un accord avec la mairie pour cela, pour une réinsertion sociale de ces familles.

Le conseil départemental a toujours les clés du foncier

L'échéance des premiers coups de pelle dépend de la libération du foncier, « nous attendons toujours les actes de transfert de la part du conseil départemental vers la commune, qui doit ensuite le céder à la SIM. » C'est ce qui conditionne le dépôt le plus rapidement possible du permis de construire, « en espérant un lancement des travaux en mai 2024 pour une livraison en 2026. » Trois ans à attendre donc pour les familles. « C'est une zone naturelle, la modification du Plan Local d'Urbanisme est en cours ».

L'occasion de faire le point sur



Les signatures de convention s'enchaînent

l'opération précédente, Carobole, où 350 logements avaient été détruits en septembre 2021, bientôt deux ans donc. A la mairie annexe, on rapporte finalement 199 demandes de relogement signées, pour 421 logements proposés sur le même site.

« Nous avons travaillé sur la typologie des logements à construire pour coller à la réalité de la composition des familles qui vont les intégrer, mais aussi sur les critères économiques, leurs ressources, les prestations sociales, les contributions aux parents âgés, les bourses d'étude, etc. », indiquent encore les assistantes sociales.

Ce programme entamé il y a donc deux ans, pourrait voir sa phase de construction démarrer sous peu alors que la délibération a été prise pour attribuer la convention d'aménagement au groupement SIM-Colas.

Anne Perzo-Lafond



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

Mayotte

INF

scannez moi



Début de revégétalisation par les associations et les habitants à Carobole il y a un an

ÉCONOMIE : Le CHM se dote de 18 nouveaux véhicules

A Mayotte, les véhicules vieillissent plus vite qu'ailleurs. Ce n'est plus l'état des routes qui pose problème, quoique l'accès aux quartiers reculé est toujours compliqué, mais aussi les caillassages et dégradations en tout genre.

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le Centre Hospitalier de Mayotte a bénéficié d'une enveloppe de 1,4 million d'euros pour répondre aux besoins de transports sanitaires du territoire.

Les véhicules de transport sanitaire sont qualifiés de "vieillissant" par les CHM qui doit y consacrer des coûts d'entretien "significatifs".

Au total, l'hôpital a acquis 8 ambulances, 3 unités mobiles hospitalières (UMH), 5 véhicules légers médicalisés, un 4x4 pour le SMUR et un véhicule pour le transport à mobilité réduite.

Des ambulances adaptées au territoire

Cinq ambulances et un 4x4 pour le



Un des véhicules de l'ancien parc quittant le SSR de Petite Terre

SMUR vont être mis en service dans quelques jours et viendront compléter les moyens de l'établissement, dont l'activité ne cesse de croître avec notamment l'ouverture du Service de Soins et de Réadaptation de Petite-Terre.

Un cahier des charges spécial Mayotte a été rédigé pour se doter d'ambulances adaptées au contexte local "avec un gabarit réduit pour accéder plus facilement à toutes les zones du territoire et des vitres anti-caillassages pour assurer la sécurité du personnel et du patient", indique le CHM dans un communiqué.

Ces nouveaux moyens de locomotion devraient participer à l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients "et profiter à la qualité de vie au travail des ambulanciers".

Les véhicules sont en sortis de container ce mercredi et seront acheminés ce jeudi au CHM.



Des ambulances plus petites pour un meilleur accès



Suivez le JDM sur internet

Un arrachage de câble lors de travaux a provoqué des perturbations sur le réseau à Passamainty

Ce mercredi matin, autour de 8 heures, un arrachage de câble par la société SOGEA, sur le chantier Caribus à Passamainty, a occasionné des perturbations sur le réseau.

EDM indique que ses équipes ont pu intervenir rapidement, "vers 10 heures tous les clients étaient réalimentés".



La Sogea pointé du doigt par EDM



Assises : Douze ans de réclusion criminelle pour avoir tenté de tuer son beau-père

Les jurés ont rendu leur délibéré concernant la tentative de meurtre à coups de machette qui a eu lieu dans la soirée du 20 décembre 2020 à Bouyouini. L'individu, âgé d'une vingtaine d'années, écope d'une peine de douze ans de réclusion criminelle assortie d'une interdiction de détenir une arme pour une durée de dix ans.



Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



**Communauté d'Agglomération de Dembéli-Mamoudzou
(976)**

**Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce
97600 Mamoudzou**

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur

Communauté d'Agglomération de Dembéli-Mamoudzou (976), Moidjoumoi MALIDI, 106 Boulevard Halidi Sélemani, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : moidjoumoi.malidi@cadema.yt.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution numéro : 2022_174 DIFF - Annonce n° du 2022-06-23

Description du marché

Objet du marché

La présente consultation concerne la réalisation des travaux d'aménagement du Campus Connecté de Hajangoua - Phase 2

Lieu d'exécution

MJC DE HAJANGUA, 97660 Dembéli, MAYOTTE Code NUTS : FR

Caractéristiques principales

Type de marché

Travaux : Exécution

Type de procédure

Procédure adaptée

Informations sur l'attribution du marché

Critères d'attribution retenus :

Aucun critère.

Attribution :

LOT N° 1 : sans suite

Intitulé :

LOT 1 : GROS OEUVRE - METALLERIE - GOUTIERE

ANNONCES LÉGALES

LOT N° 2 : sans suite

Intitulé :

LOT 2 : MENUISERIE BOIS ET ALUMINIUM

LOT N° 3 : attribué

Intitulé :

LOT 3 : PLÂTRERIE

Date d'attribution du marché : 18 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 3

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

PLACO PLUS SARL , 12 RUE MROWAHANDRA MTSAPERE , 97600 , MAMOUDZOU , FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 14158 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

LOT N° 4 : attribué

Intitulé :

LOT 4 : ELECTRICITE ET SECURITE INCENDIE

Date d'attribution du marché : 18 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 10

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

SAS MAYLIGHT , 3 Rue Boubouni M'tsapéré , 97600 , MAMOUDZOU , FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 670202 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

LOT N° 5 : attribué

Intitulé :

LOT 5 : PLOMBERIE

Date d'attribution du marché : 18 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 4

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

ENTREPRISE LOUTFI , 30 LOTISSEMENT BAOBAB A DEMBENI , 97660 , DEMBENI , FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 9225 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

LOT N° 6 : attribué

Intitulé :

LOT 6 : CARRELAGE/FAIENCE

Date d'attribution du marché : 18 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 10

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

ENTREPRISE LOUTFI , 30 LOTISSEMENT BAOBAB , 97666 , DEMBENI , FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 13949 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

LOT N° 7 : attribué

Intitulé :

LOT 7 : PEINTURE

Date d'attribution du marché : 18 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 11

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

ENTREPRISE RAPIDE , RUE QUARTIER MOSQUEE VENDREDI DEMBENI , 97660 , DEMBENI , FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 22918 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

Date d'envoi du présent avis

14 juin 2023

**ANNONCES
LÉGALES**

**DEMANDE DE
PUBLICATION**

ANNONCES LÉGALES



Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce 97600 Mamoudzou

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur

Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou (976), Moidjoumoi MALIDI, 106 Boulevard Halidi Séleman, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : moidjoumoi.malidi@cadema.yt.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution numéro : 2022_194 DIFF - Annonce n° du 2022-07-13

Description du marché

Objet du marché

Aménagement et réhabilitation des bureaux de la Cadema.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

45000000

Lieu d'exécution

Tsararano

Caractéristiques principales

Type de marché

Travaux : Exécution

Type de procédure

Procédure adaptée

Informations sur l'attribution du marché

Critères d'attribution retenus :

Aucun critère.

Attribution :

LOT N° 1 : attribué

Intitulé :

Lot 1 : Maçonnerie

Date d'attribution du marché : 03 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 5

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

MASULAHA SARL, 06 RUE MNARAJOU, 97660, DEMBENI, FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : Indéfini.

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

LOT N° 2 : attribué

Intitulé :

Lot 2 : Menuiserie

Date d'attribution du marché : 03 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 1

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

ENTREPRISE LOUTFI, 28 Rue Grand Bois, 97660, DEMBENI, FRANCE.

Informations sur le montant du marché

Montant (H.T.) : 49825 euros Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

LOT N° 3 : attribué

Intitulé :

Lot 3 : Électricité

Date d'attribution du marché : 23 janvier 2023

Nombre total d'offres reçues : 8

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

BEN SARL, 97 RUE BELLE VUE, 97660, BANDRELE, FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 49344 euros

Informations sur la sous-traitance

ANNONCES LÉGALES

Pas de sous-traitance.

LOT N° 4 : attribué

Intitulé :

Lot 4 : Plomberie / Sanitaire

Date d'attribution du marché : 03 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 4

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

FROID CONCEPT , 54 RUE CCD3 , 97605 , Passamainty , FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 11800 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

LOT N° 5 : attribué

Intitulé :

lot 5 : Peinture

Date d'attribution du marché : 04 novembre 2022

Nombre total d'offres reçues : 9

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

ENTREPRISE RAPIDE , 13 RUE BANDAR DAMJI , 97660 , DEMBENI , FRANCE.

Informations sur le montant du marché Montant (H.T.) : 20462 euros

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

Date d'envoi du présent avis

14 juin 2023

MAYOTTE NUIITS TRANQUILLES

Par acte SSP du 14/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MAYOTTE NUIITS TRANQUILLES

Sigle : MnT

Objet social : - Toutes activités d'hôtellerie et de para-hôtellerie avec services associés comportant notamment des prestations de nettoyage des locaux, service du petit-déjeuner, fourniture du linge de maison, réception de la clientèle, location meublée professionnelle ou non professionnelle d'immeuble pour des périodes désignées, sous toutes ses formes y compris l'exploitation de chambres d'hôtes, de gîtes ou de résidences hôtelières, - La location d'immeuble équipé avec ou sans fournitures de prestations de services et accessoirement la location de tout matériel associé l'usage des lieux.

Siège social :

915 BD Younoussa Bamana 97600 Mamoudzou.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Président : JCHD HOLDING, SAS à capital variable au capital de 100 €, ayant son siège social 915 BD Younoussa Bamana 97600 Mamoudzou, 952 460 632 RCS de Mamoudzou

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

